

**PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt trois et le vingt-sept du mois de juin à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOUTON Jean-Marc, Maire.

**Présents** : AVENAS Lucas, BECHERAS Bruno, BEZARD Isabelle, DESCHAUX Sophie, JAMET Pierre, FOUREL Céline, MONTET Christophe, MOUTON Jean-Marc, SARZIER Cyril

**Absents excusés** : BECHERAS Jean-Claude, DUPUIS Jean-Philippe

**Absents non excusés** : FAYARD Bruno, MAIA Christina, ROSSETTI Claudine

**Procurations** : DUPUIS Jean-Philippe à Jean-Marc MOUTON, BECHERAS Jean-Claude à BECHERAS Bruno,

**Secrétaire** : DESCHAUX Sophie

**Date de la convocation et de son affichage** : le 22 juin 2023

Début de la séance à 20h50

Approbation et remarque sur le PV de séance du 25 avril 2023 : le conseil municipal a constaté une erreur sur la délibération n°13-2023 concernant les tarifs cantine pour l'année scolaire 2023/2024. Il s'agit de 4,00 € pour les élèves au lieu de 4,15 € et de 4,70 € au lieu de 4,85 € pour les adultes qui sont en vigueur en ce moment. Le conseil municipal précise que les tarifs annoncés pour la rentrée scolaire 2023/2024 sont corrects.

**Délibération n°17-2023**

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 2022**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la présentation du rapport annuel détaillant le prix et la qualité de l'eau pour l'année 2022 établi par le syndicat des eaux CANCE DOUX et approuvé par son Bureau syndical en date du 12 juin 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** Le rapport annuel de l'exercice 2022 relatif au prix et la qualité de l'eau potable établi par le syndicat des eaux CANCE DOUX.
- **ADOpte** à l'unanimité de ses membres présents (11 voix POUR, 0 voix CONTRE, et 0 abstentions)

**Délibération n°18-2023**

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – SCHÉMA DIRECTEUR DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2041582 (040) : Bâtiments et installations	20 000,00	168758 (040) : Autres groupements	20 000,00
	20 000,00		20 000,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>20 000,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>20 000,00</b>

**NON SOUMIS A DELIBERATION(S)**

Monsieur le Maire indique que l'ATSEM en poste depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2021 sous contrat Parcours Emploi Compétences [PEC] depuis 15 mois ne souhaite pas renouveler son contrat à l'école publique du Ruisseau pour l'année scolaire 2023/2024.

Aussi, le conseil municipal après avoir entendu Monsieur le Maire décide de reporter la décision concernant la création d'un poste d'ATSEM à la rentrée.

- **Prise de parole de Jean-Marc MOUTON, Maire:**

**Ardéchoise :** Le 14 juin 2023, la course de l'Ardéchoise est passée par la commune par la ViaRhôna. Monsieur le Maire tenait à remercier l'ensemble du collectif qui s'est réuni pour l'organisation de cette étape avec un accueil « ravitaillement » pour les cyclistes participants. C'est 780 coureurs qui sont passés sur notre commune et environ la moitié de ceux-ci se sont arrêtés pour goûter les spécialités ardéchoises. Monsieur le Maire souligne également l'engagement de la vingtaine d'Arrageois qui se sont mobilisés mais aussi les organisateurs de l'Ardéchoise qui ont félicités leur présence sur cette étape.

**Incivilités :** Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des incivilités ont eu lieu récemment dans le village :

- Un extincteur a été dérobé dans le bus en stationnement sur la place du foyer ainsi que deux marteaux «bris de glace ». Celui-ci a été vidé sur une voiture qui était stationnée sur le parking de l'espace communal.
- Une barre du baby-foot mis à disposition sous le préau de l'espace communal a été tordue ainsi qu'une dégradation des 3 boîtiers à clefs sous le préau sont également à déplorer.
- Les panneaux « Interdiction de circuler » et la rubalise qui ont été mis en place sur le Chemin du Saint-Joseph suite à un éboulement ont été enlevés.

**Marché semi-nocturne :** Le marché semi-nocturne compte à ce jour 18 exposants. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'aucune association n'a souhaitée prendre en charge la buvette.

**Cinéma plein air :** La Communauté de Communes Porte de DrômArdèche organise un cinéma plein air sur la commune le jeudi 27 juillet 2023 à l'espace communal. Le film diffusé en partenariat avec le ciné galaure de Saint-Vallier sera une comédie nommée « La Petite Bande » et sera diffusée gratuitement vers 21h45. Les personnes qui souhaitent participer peuvent, si elles le souhaitent, apporter un pique-nique.

- **Prise de parole des élus :**

**Stationnement :** Un stationnement interdit a été balisé en face de l'entrée de l'ancienne mairie.

### **QUESTION DIVERSES :**

Néant

### **PROCES-VERBAL**

La séance est levée à 22h20.

Ainsi fait et délibéré à ARRAS SUR RHÔNE, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance  
Sophie DESCHAUX

Le Maire  
Jean-Marc MOUTON